

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 NOVEMBRE 2015 A 20 HEURES 30

PRESENTS : JM. IPUTCHA, E. LAVIGNE, S. GUILÇOU, M. EZCURRA, V. ARHANCET, G. BRUAT, L. BONNAUD-DELAMARE, JP. NOTON, A. MARCOTTE, D. GANZAGAIN, F. ELIZALDE, S. FREGONESE, P. MACHICOTE, JP. DIRASSAR, E. HARGAIN, K. DOYHARÇABAL, M. ETCHELECU, JM. LABISTE.

Procuration : C. CELHAY à K. DOYHARÇABAL

Madame ARHANCET a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente le compte-rendu de la réunion précédente et le soumet à l'approbation du Conseil Municipal. Aucune remarque n'est formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la démission de Madame Annie NOBLIA de son mandat de conseiller municipal le 6 novembre dernier. En application de l'article L. 270 du Code Electoral, c'est Monsieur Jean-Marc LABISTE qui est appelé à la remplacer. Il lui souhaite donc la bienvenue au sein du Conseil Municipal et ouvre la séance.

1 – Rapport sur les décisions prises en application des délégations reçues du Conseil Municipal

- Décision 13/2015 : travaux de création de la Maison du Piment : signature d'un avenant au lot n° 1 pour la modification du réseau d'eaux pluviales pour un montant de 5 275 € HT ;
- Décision 14/2015 : lancement de la consultation des maîtres d'œuvre pour la réhabilitation du bâtiment Maïsadour
- Décision 15/2015 : travaux de création de la Maison du Piment : signature d'un avenant au lot n° 1 pour le dévoiement du réseau de télécommunications pour un montant de 3 316.20 € HT

2 – Modification des tarifs de la taxe de séjour

Monsieur le Maire explique au Conseil que dans le cadre de la préparation du transfert de la compétence tourisme à la Communauté de Communes Errobi, il a été décidé d'harmoniser les tarifs de la taxe de séjour sur l'ensemble des communes membres de la communauté. Les tarifs pour l'année 2016 sont les suivants :

Catégorie d'hébergement	Tarifs taxe de séjour 2016
Hôtels	
Sans classement	0.66 €
1*	0.66 €
2*	0.90 €
3*	1.05 €
4*	1.65 €
Meublés	
Sans classement	0.66 €
1*	0.66 €
2*	0.90 €
3*	1.05 €
4*	1.10 €
Chambres d'hôtes	
Toutes catégories	0.75 €
Terrains de camping et de caravanage	
1*	0.20 €
2*	0.20 €
3*	0.55 €
4*	0.55 €
Aire de camping-cars	
	0.75 €

Adopté à l'unanimité

3 – Signature d'un contrat de prêt

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de signer un contrat de prêt avec la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes pour financer les travaux de création de la Maison du Piment. Ce prêt de 300 000 euros sera conclu pour une durée de 25 ans à un taux fixe de 2.65 % avec des échéances trimestrielles.

Monsieur HARGAIN demande de combien seront les mensualités.

Monsieur LAVIGNE répond qu'elles seront d'environ 1 500 euros par mois et correspondront au loyer qui sera versé par le Syndicat. Le taux étant intéressant cela permet de fixer un loyer raisonnable.

Adopté à l'unanimité

4 – Transfert de la compétence petite enfance à la Communauté de Communes Errobi

Le Conseil Communautaire s'est prononcé en faveur de ce transfert, les communes doivent maintenant le valider.

Les crèches communales seront transférées intégralement à la communauté de même que leur personnel. Les crèches associatives vont le rester, mais la gestion des bâtiments communaux dans lesquels elles sont installées sera transférée à la communauté.

Ces bâtiments restent propriété de la commune, seule leur gestion sera intercommunale.

Adopté à l'unanimité

5 – Régularisation du chemin Haritzaldeko Bidea

Il s'agit de régulariser l'emprise d'un chemin rural et de mettre en conformité le cadastre avec le tracé réel de ce chemin. Le dernier document d'arpentage relatif à la propriété de Madame ETCHEVERRY Denise ayant été signé récemment, les cessions nécessaires peuvent être prévues et ce dossier ancien régularisé. Le Conseil approuve les différentes cessions qui se feront au prix de 0.30 euros le m², décide que les frais d'acte seront à la charge de la commune et charge Monsieur le Maire ou Monsieur LAVIGNE de les signer pour le compte de la Commune.

Adopté à l'unanimité

6 – Désignation de délégués communaux et de membres de commissions communales

Suite à la démission de Madame Annie NOBLIA, Monsieur le Maire propose que Monsieur LABISTE la remplace au sein des commissions et organismes dont elle était membre.

Pour les commissions municipales, Monsieur LABISTE demande un délai de réflexion.

Le Conseil le désigne comme membre suppléant de la commission d'Appel d'Offres et comme délégué auprès de l'Office de Tourisme.

Adopté à l'unanimité

7 – Création d'un poste dans le cadre des Contrats d'Emploi Avenir

Le Conseil Municipal décide de créer un Contrat Emploi Avenir pour occuper un poste d'agent polyvalent au sein des services techniques pour une durée de 30 heures hebdomadaires d'une durée de 12 mois renouvelable deux fois.

Le jeune concerné effectue actuellement un stage non rémunéré au sein de la Commune.

Adopté à l'unanimité

8 – Installation de conteneurs enterrés – Signature d’une convention avec la Communauté de Communes Errobi

Monsieur BRUAT explique que la Communauté de Communes Errobi demande l’installation de 3 conteneurs semi-enterrés pour les ordures ménagères : un à Xerrenda, un rue Xerri Karrika et un à la Place du Jeu de Paume.

La commune achètera ces conteneurs et les fera installer, la Communauté de Communes effectuera leur entretien et versera une participation pour l’achat de 3 600 euros.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de signer la convention correspondante avec la Communauté de Communes.

Adopté à l’unanimité

9 – Budget communal – Décision modificative n° 2

Monsieur LAVIGNE présente au Conseil Municipal la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement	
Dépenses	
c/61523 : Voies et réseaux :	+ 6000 €
c/6156 : Maintenance :	+ 1000 €
c/6226 : Honoraires :	- 4000 €
c/6227 : Frais actes :	- 1000 €
c/6288 : Divers :	- 2000 €
Section d’investissement	
Dépenses	
c/ 2318 : Mur soutènement :	- 10 000 €
c/2313 op. 43 : Bâtiment Gazitegia :	+ 10 000 €

Adopté à l’unanimité

Monsieur le Maire demande au Conseil s’il accepte d’examiner trois délibérations qui ne sont pas inscrites à l’ordre du jour. Le Conseil accepte à l’unanimité.

10 – Attribution de bourses communales d’études

Le Conseil Municipal décide d’accorder une bourse communale d’études aux étudiants domiciliés sur la Commune qui ont bénéficié d’une bourse départementale. Le montant sera le même que celui accordé par le Conseil Départemental.

Adopté à l’unanimité

11 – Vente d’un terrain à la SCI ERREKA

Le Conseil Municipal a décidé de céder la parcelle cadastrée AL 173 d’une superficie de 2 438 m² à la SCI Erreka.

Le prix de cession a été estimé par les Domaines à 2 euros le m². L’ensemble des frais sera à la charge de la SCI Erreka.

Adopté à l’unanimité

12 – Syndicat Mixte d'Assainissement Collectif et non collectif URA – Retrait de communes

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le retrait de l'Agglomération Sud Pays Basque qui était membre du Syndicat Mixte d'Assainissement Collectif et Non Collectif URA pour les communes d'Ahetze et d'Arbonne.

Le Conseil Municipal approuve ce retrait à compter du 1^{er} janvier 2016.

Adopté à l'unanimité

13 – Donation de la Maison Etchegaray – Acte rectificatif

L'acte de donation de la maison Etchegaray prévoit que les conjoints Etchegaray se réservent l'usage du jardin situé derrière le bâtiment et ce, leur vie durant.

Le projet de construction à édifier étant en partie situé sur ce jardin, il a été proposé aux conjoints Etchegaray de rectifier l'acte pour supprimer cette clause. Ils ont immédiatement accepté. Le Conseil charge donc

Monsieur le Maire de signer cet acte rectificatif pour le compte de la Commune.

Adopté à l'unanimité

14 – Avis du Conseil Municipal sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Monsieur le Maire expose au Conseil le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) présenté par le Préfet.

Pour le Pays Basque, ce projet prévoit le regroupement des 10 intercommunalités actuelles pour n'en former qu'une seule.

Monsieur NOTON explique qu'il faudra être vigilant pour que les petites communes ne soient pas lésées.

Messieurs BRUAT et LAVIGNE répondent qu'actuellement les petites communes ne sont pas lésées, c'est pourquoi certaines grandes communes sont contre. C'est aussi la raison pour laquelle, il est envisagé que le bureau soit lui plus représentatif de la population.

Monsieur LAVIGNE ajoute que quelque soit la solution retenue, les communes risquent d'être les parents pauvres, notamment en raison de la baisse des dotations. Il est donc nécessaire de s'unir pour espérer pouvoir maintenir l'investissement.

Monsieur IPUTCHA précise que même si les communes votent contre le SDCI tel qu'il est proposé, le Préfet proposera autre chose. Cette nouvelle entité aura en outre du poids et sera représentative car elle sera la deuxième plus grosse entité de la Région après la CUB.

Madame ARHANCET explique qu'il s'agit de la seule opportunité d'obtenir une entité Pays Basque.

Monsieur MARCOTTE demande ce que veut dire « gestion intégrée de l'eau ».

Monsieur LAVIGNE répond qu'à partir de 2020, la gestion de l'eau deviendra une compétence obligatoire des Communautés d'Agglomération.

Monsieur DIRASSAR indique que pour les compétences qui ne seront pas celles de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) unique, des syndicats intercommunaux pourront être maintenus ou créés.

Monsieur le Maire conclut en disant que le volet fiscalité n'est pas encore très clair et défini, il est à l'étude. Sur la Communauté de Communes Errobi, la plupart des élus sont favorables à cet EPCI unique.

Le Conseil approuve le SDCI à l'unanimité des exprimés – 1 abstention : Madame ELIZALDE

L'ordre du jour étant clos, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 30

Fait et affiché à Espelette, le 1^{er} Décembre 2015
Le Maire,

